



## COMMUNE DE BOUIN COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 MARS 2020

Nombre de Conseillers

- en exercice : 18
- présents : 14 pour les points 1 à 7 ; 15 pour les points 8 à 10
- votants : 14 pour les points 1 à 7 ; 15 pour les points 8 à 10

L'an deux mille vingt, 03 mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves GAGNEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 février 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. GAGNEUX Jean-Yves (Maire), Mmes ROBARD Marie-Jo (1<sup>ère</sup> Adjointe), BOUNET Martine (2<sup>ème</sup> Adjointe), MM. GUITTONNEAU Joël (3<sup>ème</sup> Adjoint), M. BALDAU Patrice (4<sup>ème</sup> adjoint), BILLON Christian (5<sup>ème</sup> Adjoint) arrivé à 21h15 pour le point n°8, Mme MASSON Brigitte, Mme ROBIN Sylviane, Mme VINCENT Nadine, M. DEVINEAU Jean-Yves, Mme BARAUD Valérie, M. ROUSSEAU Marcel, M., Mme PILLET Sarah, Mme LONGEPEE Nathalie, M. ROLLAND Yann

ÉTAIT EXCUSE : M. BEAUNE Claude

ÉTAIENT ABSENTS : Mme SURDY-MASSON Anne, RAIMBAUD Frédéric

Monsieur Yann ROLLAND a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

### ORDRE DU JOUR:

#### 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020.

#### DOMAINE ET PATRIMOINE:

#### 2. ALIÉNATIONS – VENTE PARCELLE H 2229

#### 3. ALIÉNATIONS – VENTE PARCELLES AD 52

#### 4. AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ - BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC IFREMER

#### FONCTION PUBLIQUE:

#### 5. PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT - ORGANIGRAMME DES SERVICES

#### 6. PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT - TABLEAU DES EFFECTIFS

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE:

## 7. INTERCOMMUNALITÉ - CONVENTIONS POUR L'ENTRETIEN DES PISTES CYCLABLES ET PEDESTRES AVEC CHALLANS GOIS COMMUNAUTE

### AFFAIRES GÉNÉRALES:

## 8. ENVIRONNEMENT – CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA FEDERATION DES CHASSEURS DE VENDEE ET LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE CONCERNANT LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DE LA LAGUNE DE BOUIN

### COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE:

## 9. DÉCISIONS.

## 10. INFORMATIONS DIVERSES

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

## 1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2020

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 février 2020.

*Décision du Conseil : adopté à l'unanimité*

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

## DOMAINE ET PATRIMOINE:

### 2. ALIÉNATIONS – VENTE PARCELLE H 2229

DCM N°2020\_03\_009

Vu l'avis du service des domaines en date du 04 février 2020 ;

Considérant l'offre faite par la SARL CORINOV ;

*Monsieur le maire expose :*

Monsieur Vincent CORCAUD, exploitant ostréicole de la SARL CORINOV, souhaite acheter à la commune de Bouin la parcelle cadastrée H 2229, d'une superficie de 2745 m<sup>2</sup>. La SARL CORINOV a fait une offre d'achat à 6.530,00 €. Cela correspond au prix de vente au m<sup>2</sup> de terrains déjà cédés par la commune à d'autres exploitants.

Il a également été précisé à la SARL CORINOV qu'en cas de vente, une servitude de passage serait établie sur la parcelle H 2229 pour accéder à la parcelle H 2225 qui se retrouvera enclavée.

Il est proposé au conseil municipal :

- ↳ De vendre à la SARL CORINOV la parcelle H 2229 pour un montant de 6.530,00 €
- ↳ D'autoriser le Maire à engager toute démarche et à signer tout document relatif à cette demande.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

### **3. ALIÉNATIONS – VENTE PARCELLE AD 52**

DCM N°2020\_03\_010

Vu l'avis du service des domaines en date du 14 novembre 2019 ;

Considérant la demande d'acquisition faite par M. Romain THIBAUT ;

*Monsieur le maire expose :*

Monsieur Romain THIBAUT, souhaite acheter à la commune de Bouin la parcelle cadastrée AD 52, d'une superficie de 284 m<sup>2</sup>, qui jouxte son terrain.

Il est proposé au conseil municipal :

- ↳ De vendre à Monsieur Romain THIBAUT la parcelle AD 52 pour un montant de 1.100,00 €
- ↳ D'autoriser le Maire à engager toute démarche et à signer tout document relatif à cette demande.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

### **4. AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ - BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC IFREMER**

DCM N°2020\_03\_011

VU le projet de bail emphytéotique tel qu'annexé à la présente délibération ;

*Monsieur le maire expose :*

L'établissement public à caractère industriel et commercial IFREMER a conclu avec la commune de Bouin en 1999 un bail emphytéotique pour une durée de 20 ans sur la parcelle cadastrée H 2131, d'une surface de 16 840 m<sup>2</sup>.

Les grandes caractéristiques de ce bail sont les suivantes :

- Le bail est conclu pour une durée de 20 ans, non renouvelable par tacite reconduction.
- Redevance annuelle de 1 596,57 €, revalorisée sur la base de l'indice des loyers des activités tertiaires.

Il est proposé au conseil municipal :

- ↳ D'autoriser le Maire à signer le bail emphytéotique avec l'IFREMER tel qu'annexé à la présente délibération.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

## FONCTION PUBLIQUE:

### 5. PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT - ORGANIGRAMME DES SERVICES

DCM N°2020\_03\_012

Vu l'organigramme des services tel qu'annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 février 2020 ;

*Monsieur le maire expose :*

L'organigramme des services de la collectivité détermine les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents de la mairie. Sa mise à jour était rendue nécessaire par l'intégration d'un policier municipal et d'un nouvel agent au service culture – communication.

Il est proposé au conseil municipal :

- ↳ De valider l'organigramme des services tel qu'annexé à la présente délibération.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

### 6. PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT – TABLEAU DES EFFECTIFS

DCM N°2020\_03\_013

*Monsieur le maire expose :*

Suite à la proposition d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial d'un agent, la commission administrative paritaire du 10 février dernier a émis un avis favorable à cette demande. Cet agent est donc inscrit sur la liste d'aptitude et peut donc prétendre à intégrer le grade de technicien, ses missions de responsable des services techniques correspondant aux missions de ce grade.

Par ailleurs, le recrutement pour le poste d'agent chargée d'accueil à la médiathèque et chargée de communication a été effectué, le nouvel agent est sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe. Les deux autres grades du cadre d'emploi peuvent donc être supprimés.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs en ce sens :

Filière / Grade	Situation au 01/11/2019		Situation au 01/04/2020
	Nombre de postes		Nombre de postes
	Ouverts	<u>Pourvus</u>	Ouverts
<i>Filière administrative</i>	4	<u>4</u>	4
Attaché – temps complet	1	<u>1</u>	1
Rédacteur – Temps complet	1	<u>1</u>	1
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe – Temps complet	1	<u>1</u>	1
Adjoint Administratif – Temps complet	1	<u>1</u>	1
<i>Filière technique</i>	12	<u>10</u>	12
Technicien – temps complet	0	<u>0</u>	1
Agent de Maîtrise Principal – temps complet	1	<u>1</u>	0
Agent de Maîtrise – temps complet	2	<u>2</u>	2
Adjoint Technique Principal de 1ère classe – temps complet	2	<u>2</u>	2
Adjoint Technique Principal de 2ème classe – Temps complet	3	<u>2</u>	3
Adjoint Technique Principal de 2ème classe – Temps non complet 0,64 ETP, soit 22,41h/semaine	1	<u>1</u>	1
Adjoint Technique – Temps non complet 0,71 ETP, soit 24,83h/semaine	1	<u>0</u>	1
Adjoint Technique – Temps non complet 0,41 ETP, soit 14,48h/semaine	1	<u>1</u>	1
Adjoint Technique – Temps non complet 0,20 ETP, soit 7,06h/semaine	1	<u>1</u>	1
<i>Filière culturelle</i>	5	<u>1</u>	5
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe – temps complet	1	<u>0</u>	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe – temps complet	2	<u>1</u>	2
Adjoint du Patrimoine – temps complet	1	<u>0</u>	0

Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe – temps non complet 0,50 ETP, soit 17,5h/semaine	1	0	1
<i>Filière police</i>	1	0	1
Brigadier-chef principal – temps complet	1	1	1
<b>Nombre de postes - ETP</b>	22 postes - 19,46 ETP	<del>16 postes - 14,25 ETP</del>	20 postes - 17,46 ETP

Il est proposé au conseil municipal :

- ↳ De modifier le tableau des effectifs tels que présenté ci-dessus.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :

### 7. INTERCOMMUNALITÉ - CONVENTIONS POUR L'ENTRETIEN DES PISTES CYCLABLES ET PEDESTRES AVEC CHALLANS GOIS COMMUNAUTE

DCM N°2020\_03\_014

Vu le projet de convention relative à l'entretien de la piste cyclable « Boucle de Bouin » tel qu'annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de convention relative à l'entretien du sentier pédestre « Les oiseaux et le marais » tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant la délibération de Challans Gois Communauté du 30 janvier 2020 relative à la définition de la compétence communautaire « Sentiers pédestres et pistes cyclables » et convention d'entretien avec les communes ;

*Monsieur le maire expose :*

Challans Gois est dotée de liaisons douces (pédestres et cyclables) aménagées par elle-même ou les anciens EPCI (avant fusion).

Pour Bouin, le sentier pédestre d'intérêt communautaire est la boucle « Les Oiseaux et le Marais », d'une longueur de 12,2 kms ; et la liaison cyclable d'intérêt communautaire est la boucle de Bouin, d'une longueur de 16,7 kms, dont les tracés sont annexés à la présente délibération

La communauté de communes a en charge l'aménagement, le changement de la signalétique usée ou dégradée et le gros entretien (réfection). Les communes réalisent l'entretien courant à titre gratuit : fauchage, élagage, nettoyage des abords si besoin, petites réparations ponctuelles de voirie, balayage et désherbage des chaussées si nécessaire. M. Gagneux précise qu'avec Natura2000, il est impossible de mettre en enrobé les pistes cyclables, ce qui augmente pour Bouin nettement les coûts d'entretien.

M. Rousseau demande si les autres communes ont autant de linéaire de piste. M. le maire lui répond que cela dépend des communes (entre 2 et 22 kms selon les communes).

Il est proposé au conseil municipal :

- ↳ De prendre note du périmètre d'intervention de Challans Gois Communauté
- ↳ D'autoriser le Maire à signer le projet de convention relative à l'entretien de la piste cyclable « Boucle de Bouin » tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ↳ D'autoriser le Maire à signer le projet de convention relative à l'entretien du sentier pédestre « Les oiseaux et le marais » tel qu'annexé à la présente délibération.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

M. Christian Billon arrive en salle du conseil à 21h15.

## AFFAIRES GÉNÉRALES:

### 8. ENVIRONNEMENT – CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE VENDEE ET LE DÉPARTEMENT DE LA VENDEE CONCERNANT LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DE LA LAGUNE DE BOUIN

DCM N°2020\_03\_015

Vu le projet de convention pluriannuelle entre la commune de Bouin, la fédération départementale des chasseurs de la Vendée et le Département de la Vendée 2020-2024 relative à la gestion environnementale de la lagune de Bouin ;

*Monsieur le Maire expose :*

Une délibération a été prise le 11 février 2020 concernant la signature d'une convention tripartite avec la fédération départementale des chasseurs de la Vendée et le Département de la Vendée pour la gestion environnementale de la lagune de Bouin.

Le service juridique du Département de la Vendée a modifié légèrement la convention annexée à la présente délibération pour des motifs d'insécurité juridique légère sur la forme. Le fond de la convention reste totalement inchangé.

Il est proposé au conseil municipal :

- ↳ De confier la gestion environnementale de la lagune de Bouin à la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée ;
- ↳ D'autoriser M. le Maire à signer la convention pluriannuelle entre la commune de Bouin, la fédération départementale des chasseurs de la Vendée et le Département de la Vendée 2020-2024 relative à la gestion environnementale de la lagune de Bouin telle qu'annexée à la présente délibération.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

**CR DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE:****9. DECISIONS**

PRESTATION D'ENTRETIEN DE LA CLIMATISATION DE LA SALLE DE L'ESTRAN AUPRES DE LA SOCIÉTÉ « CORBÉ CLIMATIQUE »		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant annuel
D_2020_02_012	1 visite annuelle d'entretien sur deux cassettes intérieures Atlantic AUXGALB7 + 1 cassette extérieure Atlantic AJYO40LCLAHR Contrat de 1 an renouvelable jusqu'à 5 ans maximum	1 023,13 €
	TVA 20 %	204,63 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 227,76 €</b>

ACQUISITION DE FLEURS POUR LES ESPACES VERTS AUPRES DE LA SOCIÉTÉ «JAD»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant
D_2020_02_013	685 fleurs	581,93 €
	TVA 10 %	58,19 €
	Frais de port	60,00 €
	TVA 20 %	12,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>712,12 €</b>

ACQUISITION D'UN MODEM 4G POUR LE PANNEAU LUMINEUX DE LA RUE DU PAYS DE RETZ AUPRES DE LA SOCIÉTÉ «VIDEOLED SETTINGS»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant
D_2020_02_014	Modem 4G	550,00 €
	TVA 20 %	110,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>660,00 €</b>



ACQUISITION DE POIGNÉES DE PORTE POUR LE COMMERCE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ «SECOM ALU»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant
D_2020_02_015	4 paires de béquille noir + 4 carrés de 8	484,00 €
	TVA 20 %	96,80 €
	<b>TOTAL</b>	<b>580,80 €</b>

ACQUISITION DE GAZON ET DE FERTILISANT POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ «VERTYS»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant
D_2020_02_016	20 sacs de 70L de terreau ; 1 sac de 15 kgs de gazon	309,21 €
	TVA 10 %	30,92 €
	200 Kgs d'Effigreen start ; 600 kgs de multigreen classic	1000,00 €
	TVA 20 %	200,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 540,13 €</b>

PRESTATION D'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ «VERTYS»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant
D_2020_02_017	10 sacs de 10 kgs de gazon eurosport	592,64 €
	TVA 10 %	59,27 €
	Décompactage ; mise en place de sable ; regarnissage	5 117,02 €
	TVA 20 %	1 023,40 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 792,33 €</b>

ACQUISITION DE PACKS « OFFICE 2019 » ET D'UNE PRESTATION DE PARAMETRAGE DE MESSAGERIE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ «ESPACE TECHNOLOGIE»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant
D_2020_02_018	2 packs « Office 2019 : Excel, Outlook, Word, Powerpoint » ; Paramétrage de messagerie sur deux postes	823,00 €
	TVA 20 %	164,60 €
	<b>TOTAL</b>	<b>987,60 €</b>

ACQUISITION D'UNE PRESTATION DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE POUR LA STATION D'EPURATION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ «ENEDIS»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant
D_2020_02_019	Raccordement en 72 kVA au 8 impasse de la Reynerie ; fourniture, pose et raccordement de l'armoire, de 3 mètres de câble et du dispositif de comptage	2 056,17 €
	TVA 20 %	411,23 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 467,40 €</b>

ACQUISITION D'UNE PRESTATION DE DÉPOSE DE POTEAUX ÉLECTRIQUES SUR LA PARCELLE DES SERVICES TECHNIQUES ET DE LA STATION D'ÉPURATION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ «ENEDIS»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant
D_2020_02_020	Dépose de 3 poteaux électriques et du réseau aérien ; pose d'un poteau d'arrêt ; branchement des services techniques ; pose d'une borne fausse coupure	6 918,30 €
	TVA 20 %	1 383,66 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8 301,96 €</b>

<b>RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU BAILLY EN BIBLIOTHEQUE ET ESPACE CULTUREL</b> <b>MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE</b> <b>PASSATION D'UN AVENANT N°1</b> <b>AVEC LA SAS MAURICE LEROY ET FILS</b> <b>LOT 03 – CHARPENTE BOIS</b>				
DECISION N°	MARCHE DE TRAVAUX	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_02_021	Montant initial	15 707,18 €	3 141,44 €	18 848,62 €
	Avenant N°1 - Reprise de la charpente partie garage suite constat du mauvais état de l'existant après démolition	2 344,40 €	468,88 €	2 813,28 €
	<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHE</b>	<b>18 051,58 €</b>	<b>3 610,32 €</b>	<b>21 661,90 €</b>

<b>RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU BAILLY EN BIBLIOTHEQUE ET ESPACE CULTUREL</b> <b>MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE</b> <b>PASSATION D'UN AVENANT N°1</b> <b>AVEC LA SAS MAURICE LEROY ET FILS</b> <b>LOT 02 – DÉMOLITION / GROS ŒUVRE</b>				
DECISION N°	MARCHE DE TRAVAUX	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_02_022	Montant initial	225 803,33 €	45 160,67 €	270 964,00 €
	Avenant N°1 - Travaux complémentaire de gros œuvre lié à la reprise de la charpente partie garage	3 818,45 €	763,69 €	4 852,14 €
	<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHE</b>	<b>229 621,78 €</b>	<b>45 924,36 €</b>	<b>275 546,14 €</b>

ACQUISITION D'UNE PRESTATION D'ANALYSE DE L'EAU ET DE RECHERCHE DE LEGIONNELLE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX AUPRES DE LA SOCIÉTÉ «LABORATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ALIMENTATION DE LA VENDEE»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant
D_2020_02_023	Recherche de Légionella sur 5 sites (Pôle scolaire / Vestiaires foot, basket et tennis de table / Vestiaire de l'Enclos)	293,46 €
	TVA 20 %	58,69 €
	<b>TOTAL</b>	<b>352,15 €</b>

ACQUISITION DE PROTECTIONS AUDITIVES POUR LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES AUPRES DE LA SOCIÉTÉ «FIGOMEX»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant
D_2020_02_024	6 bouchons moulés – 30dB ; 6 casques anti-bruit Optime 3	810,00 €
	TVA 20 %	162,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>972,00 €</b>

ACQUISITION D'UNE PRESTATION DE LOCATION-ENTRETIEN DE PANTALONS HAUTE VISIBILITE POUR LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES AUPRES DE LA SOCIÉTÉ «SLI»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant annuel
D_2020_02_025	Location-entretien de 18 pantalons / 1 lavage par semaine de 6 pantalons Contrat de 4 ans.	955,24 €
	TVA 20 %	191,05 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 146,29 €</b>

ACQUISITION DE MATERIEL MEDICAL POUR DES TROUSSES DE SECOURS AUPRES DE LA SOCIÉTÉ «PHARMACIE PAVAGEAU ROMAIN»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant annuel
D_2020_02_026	100 couvertures de survie, sparadraps, sérum physiologique, compresses, lingettes désinfectantes...	320,04 €
	TVA 20 %	64,01 €
	<b>TOTAL</b>	<b>384,05 €</b>

ACQUISITION DE MATERIEL MEDICAL POUR DES TROUSSES DE SECOURS AUPRES DE LA SOCIÉTÉ «SECURIMED»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant annuel
D_2020_02_027	Boîte PPMS petite enfance, garrot, pansements, gel hydroalcoolique, sac à dos de secours	824,80 €
	TVA 20 %	164,96 €
	<b>TOTAL</b>	<b>989,76 €</b>

ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA FORMATION SST AUPRES DE LA SOCIÉTÉ «SECURIMED»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant annuel
D_2020_02_028	Mannequin, matériel pour mise en situation	506,55 €
	TVA 20 %	101,31€
	<b>TOTAL</b>	<b>607,86 €</b>

ACQUISITION D'UNE PRESTATION DE BUSAGE D'UN FOSSE PRES DU LOTISSEMENT DU MOULIN AUPRES DE LA SOCIÉTÉ «THOUZEAU»		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant
D_2020_02_029	Elagage de branches ; Purge du fossé sur 135 mètres ; comblement du fossé avec 405 m3 de terre lourde et pose d'un tuyau PEHD diamètre 315 ; réalisation de 2 regards de visite ; piquage des tuyaux existants dans le busage. Moins-value de 5,6 € le m3 si les remblais sont apportés par la commune	14 854,50 €
	TVA 20 %	2 970,90 €
	<b>TOTAL</b>	<b>17 825,40 €</b>

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

## 10. INFORMATIONS DIVERSES

### a. Vélocéane

La Vélocéane aura lieu le 27 septembre prochain. Les tracés sont en cours de validation. Le départ doit normalement se faire au Haras des Presnes.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 45.*

Le Maire,  
Jean-Yves GAGNEUX

